



Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Délibération n°2025.12.03

Date de convocation : 05/12/2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Maire : M. Patrick GUEN

Secrétaire de séance : M. Sébastien DEMANOE

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 11 décembre 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Sonia SENANT, M. Frédéric RICHARD, Mme Alicia CAROFF, M. Régis MIOSSEC, Mme Gwénola MEVEL, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Virginie SOCHARD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Vincent BOUTOILLER qui a donné pouvoir à M. Sébastien DELANOE, Mme Emmanuelle BERTEVAS qui a donné pouvoir à M. Bruno ARRIAGA, M. Joël CHOQUER qui a donné pouvoir à M. Patrick GUEN, Mme Claudie DEMANGE qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC ;

Absente : Mme Angélique QUERE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.12.03 RD10 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif Pacte Finistère – volet 1

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RD10, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du département du Finistère au titre du volet 1 du Pacte Finistère 2026, afin de financer la phase 2 de l'aménagement de la RD10 (travaux de VRD et aménagements paysagers).

Le montant de la demande de subvention est établi à 80 000 € correspondant à 24,40 % du montant HT prévisionnel (327 802€) selon le plan de financement ci-après :

FINANCEURS	Dépense H.T subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Pacte Finistère – Volet 1	327 802 €	24,40 %	80 000 € (montant sollicité)
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant HT)	327 802 €	24,40 %	80 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	327 802 €	75,60 %	247 802 €
TOTAL (coût de l'opération HT).	327 802 €	100 %	327 802 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à demander une subvention auprès du Département.

VOTE :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Plougoum, le 12 décembre 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Sébastien DELANOE
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 12 décembre 2025
- La publication, le 12 décembre

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*